Groupe de Coordination des Analyses de Protection (GCAP)

Présentation des tendances de Protection

1 janvier – 31 mars 2024

Tendances du 1e trimestre de l'année 2024

1. Faits et chiffres de la collecte des membres du GCAP
2. Besoins prioritaires et spécifiques
3. Physionomie des incidents de protection
4. Violences basées sur le genre (VBG)
5. Lutte anti-mines et menace explosive
6. Protection de l'enfant
7. Logements, terres et biens
8. Monitoring des localités enclavées
9. Recommandations et messages clefs

Faits et chiffres des activités de collecte de données de protection

- **2,016** enquêtes ont été réalisées auprès des informateurs clés et des ménages au cours du T1 2024. On note une baisse de 35% par rapport au T4 2023 (3,101 formulaires administrés). Par contre, comparativement au T1 2023, on note une hausse d'environ 36% dans les enquêtes. La collecte de données semble débuter timidement en début d'année, du fait probablement des retards observés dans le démarrage des projets chez certains partenaires du P21 et des AoRs;
- **1,364** incidents de protection ont été documentés, soit une hausse de 57% par rapport au trimestre précédent. En dépit des efforts fournis par les autorités et d'autres acteurs, l'environnement de protection continue de se dégrader;
- **361** alertes flash ont été produits au T1 2023 contre 275 au T4 2023 (+29%). Cette hausse des incidents rapportés confirme la tendance à la détérioration de l'environnement de protection dans certaines régions, en particulier celles à forts défis sécuritaires;
- **58** incidents liés aux engins explosifs improvisés (EEI) ont été identifiés par l'AoR LAM, soit une hausse de 68% par rapport au T4 2023,
- **1,361** cas de VBG ont été pris en charge par l'AoR VBG contre 1,193 cas au T4 2023, soit une hausse de 14% par rapport au dernier trimestre 2023;
- **1,055** gestions de cas de protection de l'enfant ont été pris en charge par l'AOR PE avec 208 ENAS pris en charge et 17 réunifiés (sur 229 ENA/ES identifiés). On a également 81,731 appui psychosocial et santé mentale qui ont été apporté par l'AoR.

Nombre d'entretiens et d'identification réalisés par mois au Burkina Faso, janvier – mars 2024

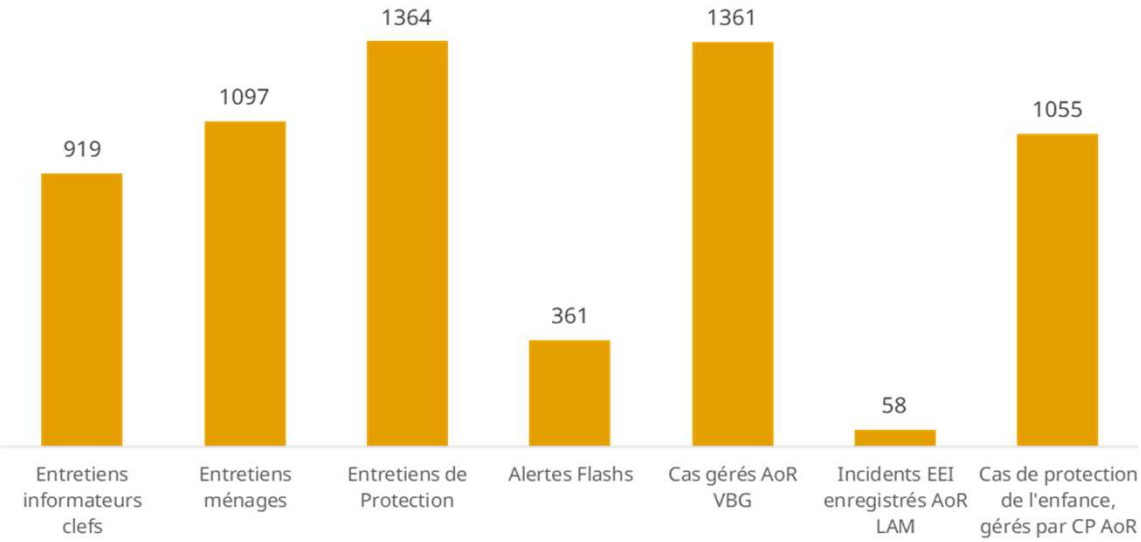

Entretiens de Protection 2023-2024

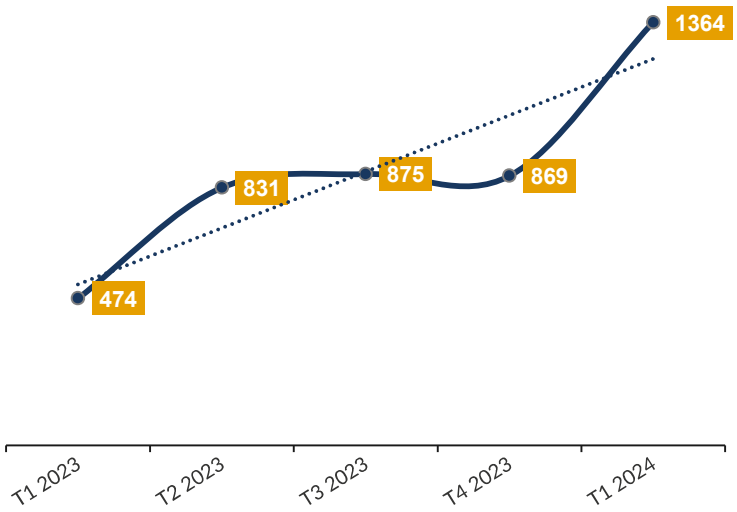

Besoins prioritaires des communautés

- Les enquêtes de perception réalisées par P21 indiquent que les principaux besoins exprimés/ressentis par les populations sont ceux liés à **l'eau potable (21%**), à **l'alimentation (19%),** à **la santé (16%)**, à **l'emploi (15%)** et à **l'éducation (12%);**
- Le top 5 des besoins varient d'une région à une autre, et en fonction des spécificités de ces zones. Cela corrobore l'enquête de perception du GTS dans ces zones : au Sahel, Nord, Cascades, Centre-Est et Plateau Central par exemple, le besoin perçu comme prioritaire est l'alimentation. Au Centre-Ouest, Centre-Nord et Sud-Ouest par contre, c'est le besoin en eau potable qui est perçu comme prioritaire**.**
- L'accès aux services sociaux de base demeure préoccupant du fait, entre autres, de la présence des groupes armés limitant les déplacements de la population, de la destruction ou de l'occupation des infrastructures civiles ou de la pression sur les ressources existantes du fait des déplacements forcés. Sans une réponse conséquente, les populations risquent d'entreprendre des actions nécessaires à leur survie, susceptibles quelque fois de les exposer à des risques de protection, notamment la violence, la coercition et la privation délibérée.
- Le manque de nourriture et d'accès à un emploi décent accroit les besoins de protection et les risques de développer des stratégies négatives de survie;
- La destruction des infrastructures civiles complique l'accès aux services sociaux de base et a de graves répercussions sur l'éducation, en dépit des améliorations de la situation constatée ces derniers mois. Au 31 mars 2024, le ST ESU a rapporté 5,319 structures éducatives fermées (1,304 structures réouvertes avec 262,155 élèves reçus pendant la même période) affectant 818,149 élèves. La fermeture des structures scolaires contribue à accentuer la vulnérabilité des ménages ayant en leur sein des enfants en âge d'être scolarisés, qui se retrouvent, de ce fait, exposés à des risques de protection accrus et aux recours aux stratégies négatives de survie;

- Enfin, les conflits autour des points d'eau ont des répercussions sur la cohésion sociale; mal résolus, ils peuvent constituer la porte d'entrée de la dégradation de l'environnement de protection à travers la discrimination et des actes de violences à l'égard d'une partie de la communauté perçue comme la source des problèmes vécus par l'ensemble de la population.

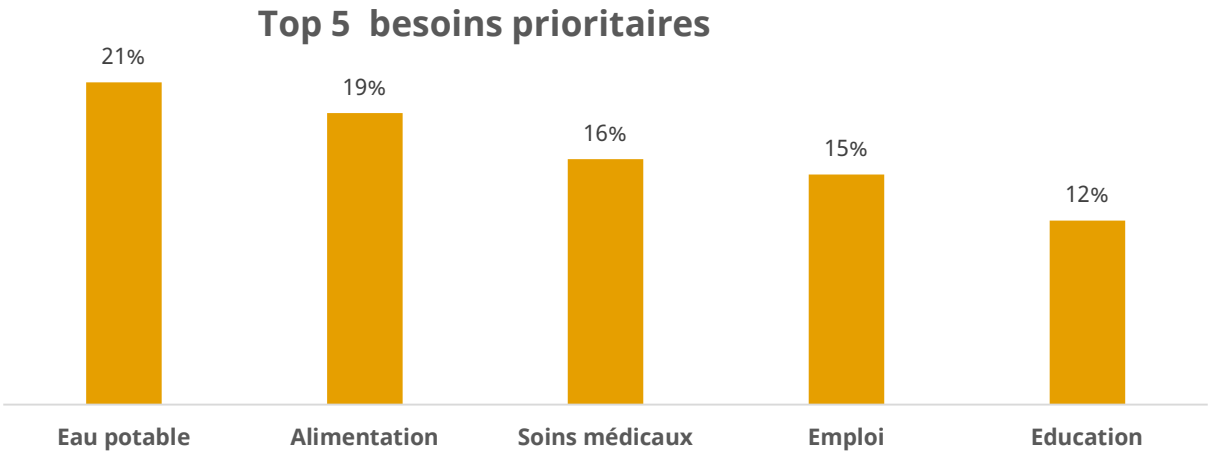

Présence des personnes à besoin spécifique au sein des ménages

- Environ 1/3 des interviewés ont indiqué la présence de personnes à besoins spécifiques au sein de leur ménage.
- Les principales catégories sont les **personnes âgées dépendantes ou incapables de se prendre en charge (40%),** les **personnes handicapées (11%)** et les **femmes à risque/sans moyen de subsistance (9%).**
- les personnes citées font face à des défis spécifiques en termes de protection, influencés par un accès limité à certains services et une vulnérabilité exacerbée aux violences et coercitions
- Il importe donc que l'ensemble des acteurs tiennent compte de ces vulnérabilités spécifiques dans la réponse afin de s'assurer d'atteindre les personnes les plus dans le besoin et ce, dans le respect du principe du "leave no one behind".

Pourcentage de répondants attestant de la présence effective de PBS au sein de leur ménage

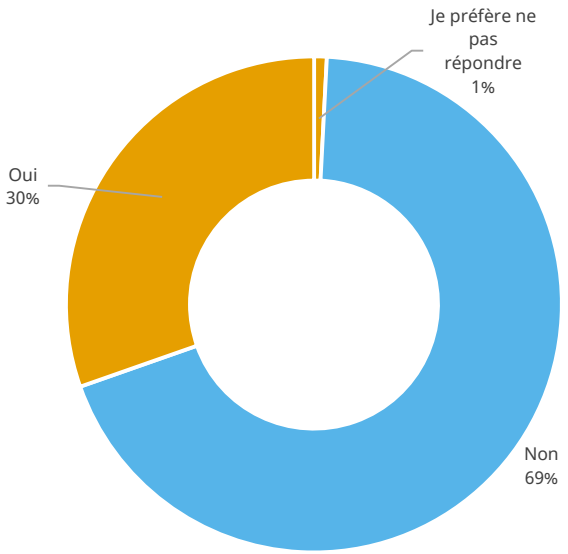

Principales catégories de PBS présentes au sein des ménages

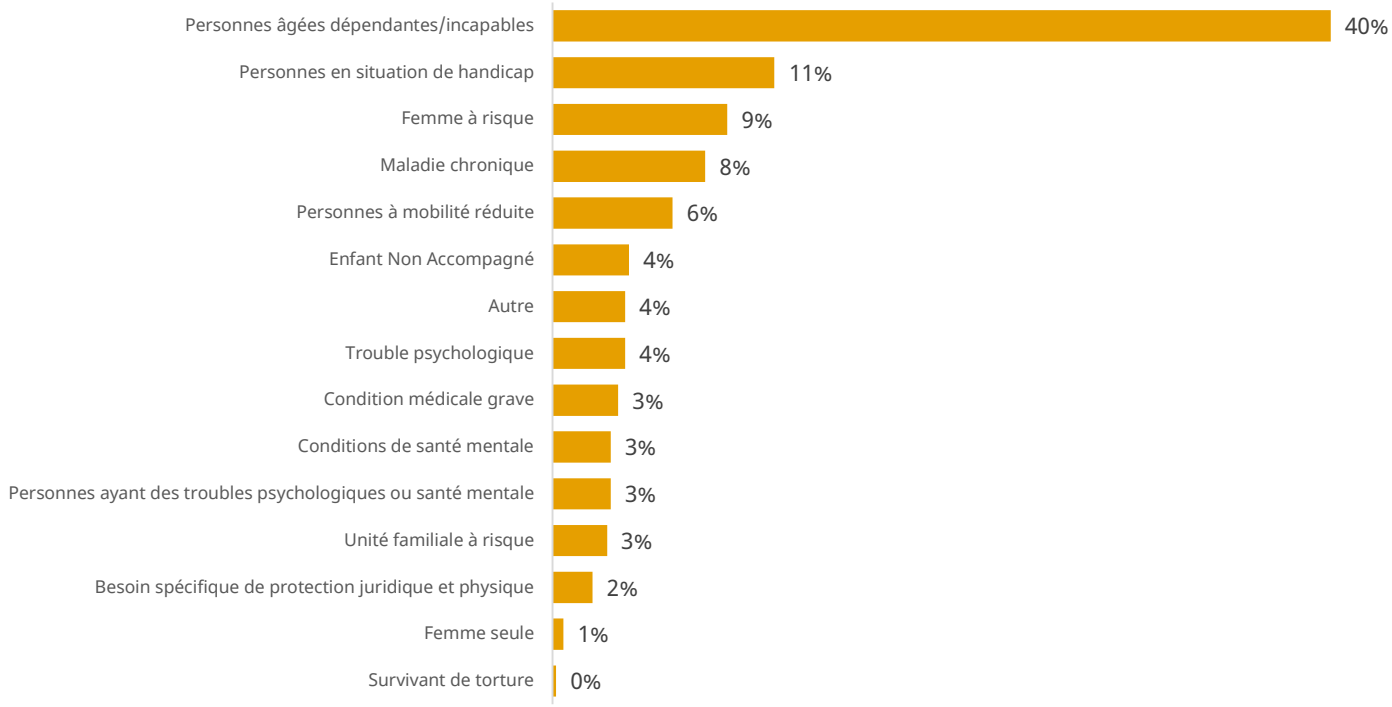

Physionomie des incidents de Protection (1/3)

- Au cours de T1 2024, les **atteintes au droit à la propriété (35%), au droit à la vie (24%)** et **à l'intégrité physique et/ou psychologique (20%**) constituent les catégories de violations les plus documentées. Ces trois (03) catégories de violations ont également été prépondérantes tout au long de l'année 2023.
- Une partie des incidents de protection documentées par P21 l'ont été parallèlement aux alertes Flash, dont la majorité est élaborée suite à la survenue d'incidents de type sécuritaire. Ainsi, les activités des groupes armés faites d'incursions, d'ultimatums et d'attaques sont souvent accompagnés des cas de de pillages, de vols, de destruction de bien, avec des agressions physiques et des pertes en vies humaines.
- **1,361 cas de VBG** ont bénéficié d'une prise en charge au cours de la période sous analyse.

Nombre de violations documentées par le P21 par catégorie au T1 2024

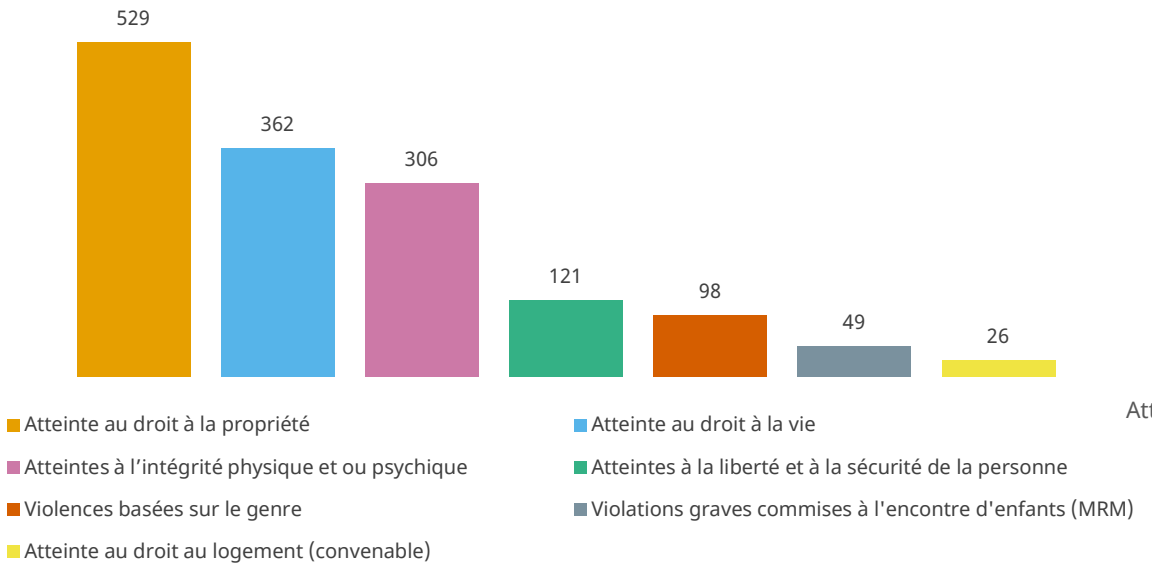

Données comparatives T4 2023 et T1 2024

Physionomie des incidents de Protection (2/3)

- **1, 758** incidents de protection ont été documentés au T1 2024, contre 1,013 au T4 2023;.
- Tout comme le dernier trimestre 2023, **les régions du Sahel, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun** ont enregistrés le plus de violations de droits humains, avec une augmentation des incidents de l'ordre d'au moins 49%;
- L'évolution des incidents entre T1 2024 et T4 2023 indique une **détérioration de l'environnement de protection dans 50% des régions** (Sahel, Est, Boucle du Mouhoun, Centre-Nord, Nord et Est), tandis qu'on observe une baisse du nombre d'incidents rapportés dans les Hauts-Bassins, les Cascades et au Sud-Ouest.
- L'intensification des opérations de sécurisation du territoire a été observée dans plusieurs régions au cours du trimestre de référence, engendrant une relative accalmie dans des régions comme les Cascades. En revanche, en réponse aux opérations, les groupes armés ont également multiplié les incidents notamment pour dissuader les enrôlements au sein des VDP et décourager d'éventuelles tentatives de retour de populations dans leurs localités d'origine.

Répartition géographique des violations de DIH et DIDH documentées

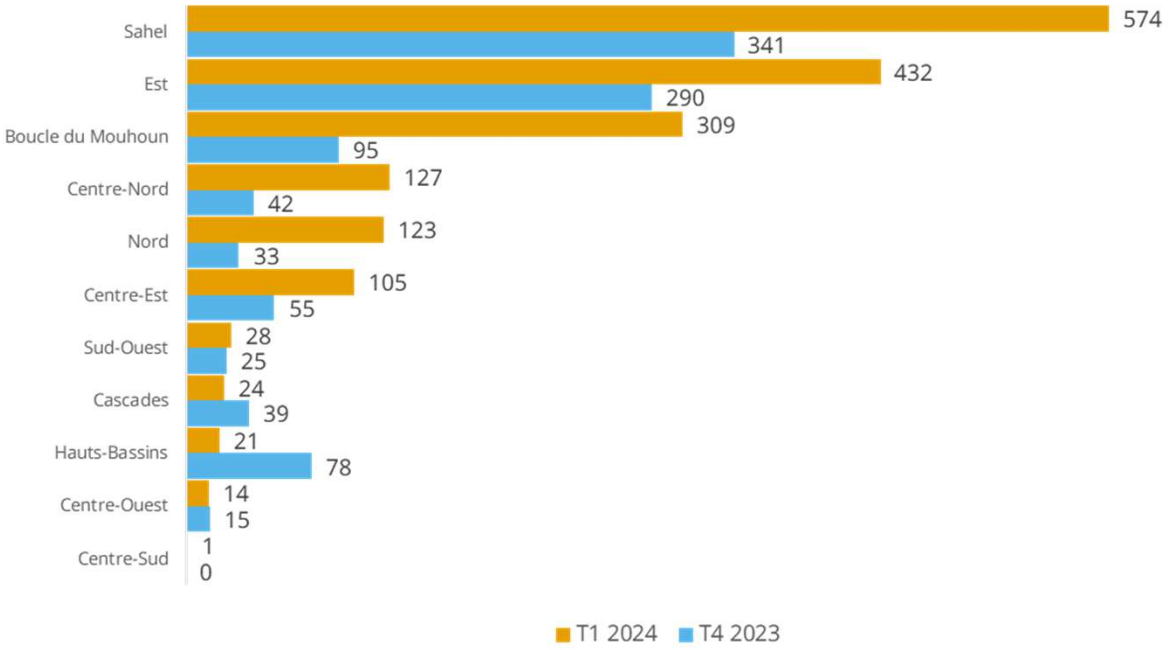

Nombre d'alertes Flash au T1 2024

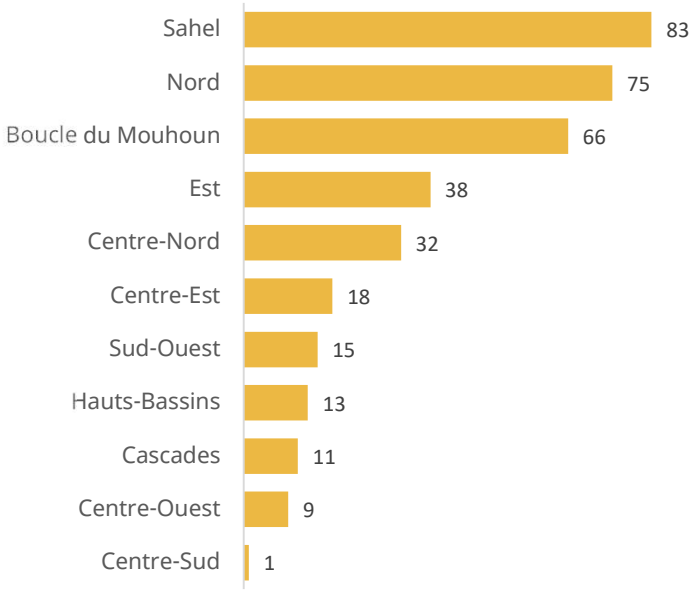

Physionomie des incidents de Protection (3/3)

- Bien qu'il soit admis que de par ses conséquences, la crise sécuritaire affecte beaucoup plus les femmes et les enfants, le monitoring de protection inter-agences indique que les incidents de protection touchent avant tout les adultes (hommes notamment).
- De manière générale, les hommes sont ciblés par les groupes armés, entre autres, pour décourager leur enrôlement comme VDP mais aussi empêcher les éventuels retours des populations dans leurs villages d'origine. De ce fait, les top 3 des catégories de violations (atteintes au droit à la propriété, au droit à la vie et à l'intégrité physique et/ou psychologique) touchent plus les hommes que les femmes et les enfants;
- La faiblesse relative du nombre d'enfants victimes d'incidents de protection serait en partie liée au fait que le monitoring du P21 est limité dans la documentation des cas spécifiques de protection de l'enfant;
- On note une augmentation significative des victimes chez les femmes et les filles entre T1 2024 et le dernier trimestre 2023. A priori, au regard du nombre des cas documentés, cela n'aurait pas de lien qu'avec les VBG. Les femmes demeurent donc exposées à toutes les catégories de violations de droits humains.

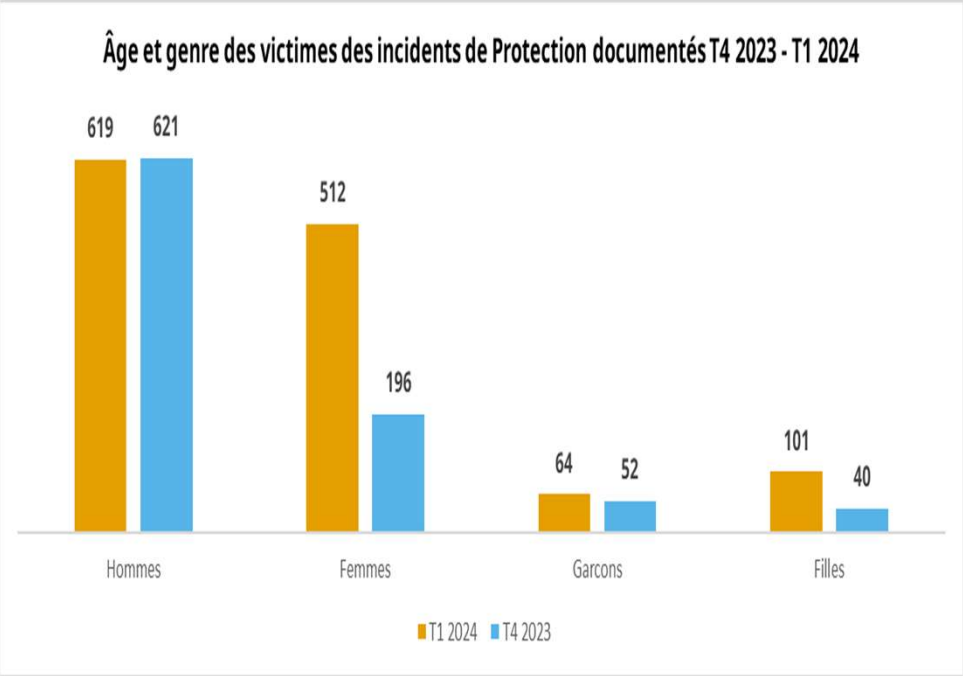

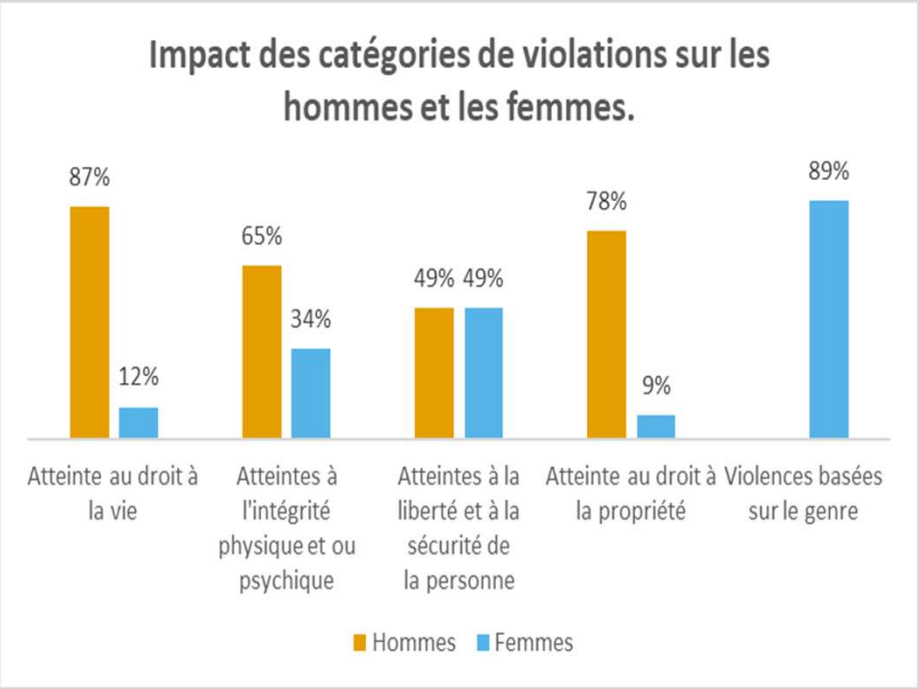

Violence basée sur le genre (1/3)

- Les cas identifiés au cours du monitoring sont référés vers les acteurs pour une prise en charge. Cependant, une partie des violations sont commises en dehors d'incidents de sécurité.
- De plus, les victimes peuvent avoir directement accès aux services spécialisés de prise en charge qui tentent à garantir une certaine discrétion pour la protection des survivant(e)s de VBG"
- L'augmentation des VBG a été signalée par 9% des enquêtés. Cela corrobore la tendance des cas de VBG pris en charge par les membres de l'AoR entre T4 2023 et T1 2024.
- Le fait que 68% des interviewés n'ont pas mentionné de hausse des violations suggère un renforcement des sensibilisations pour une meilleure connaissance ou prise de conscience du phénomène, quand on sait que les VBG ont toujours été sous-rapportés, surtout en raison des pesanteurs socioculturelles.

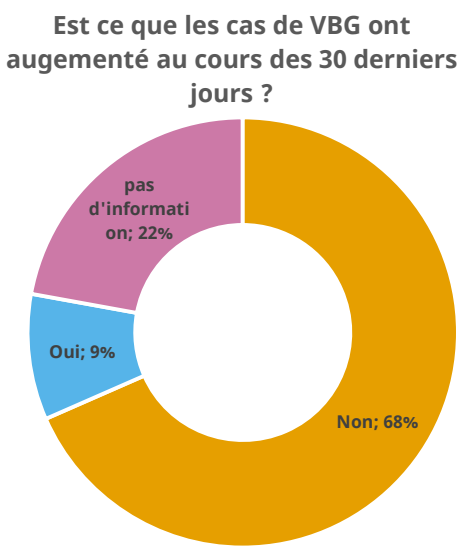

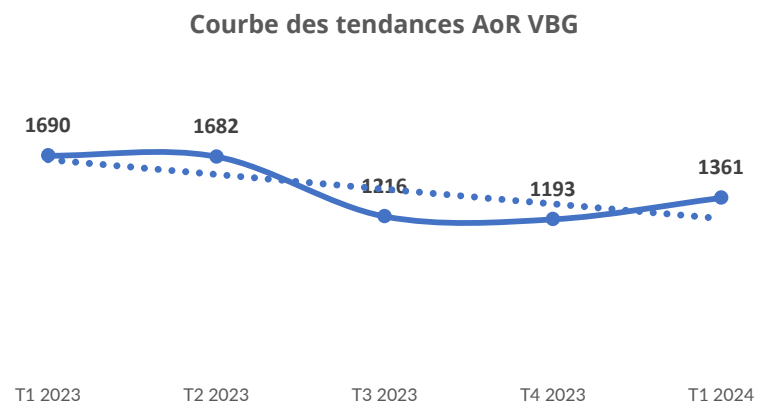

Violence basée sur le genre (2/3)

- Les violences psychologiques et émotionnelles, les agressions physiques et les dénis d'accès aux ressources, opportunités et services sont aussi les incidents de protection les plus documentés, mais aussi ceux qui sont le plus pris en en charge par les acteurs de la réponse.
- En revanche, les violences sexuelles (agression sexuelle, viol) semblent plus difficiles à documenter, probablement en raison des pesanteurs socioculturelles. Ces obstacles pourraient aussi avoir un impact sur le recours des victimes aux services disponibles.
- On constate un alignement entre les données du P21 et ceux de l'AoR VBG et on retrouve la même classification des typologies

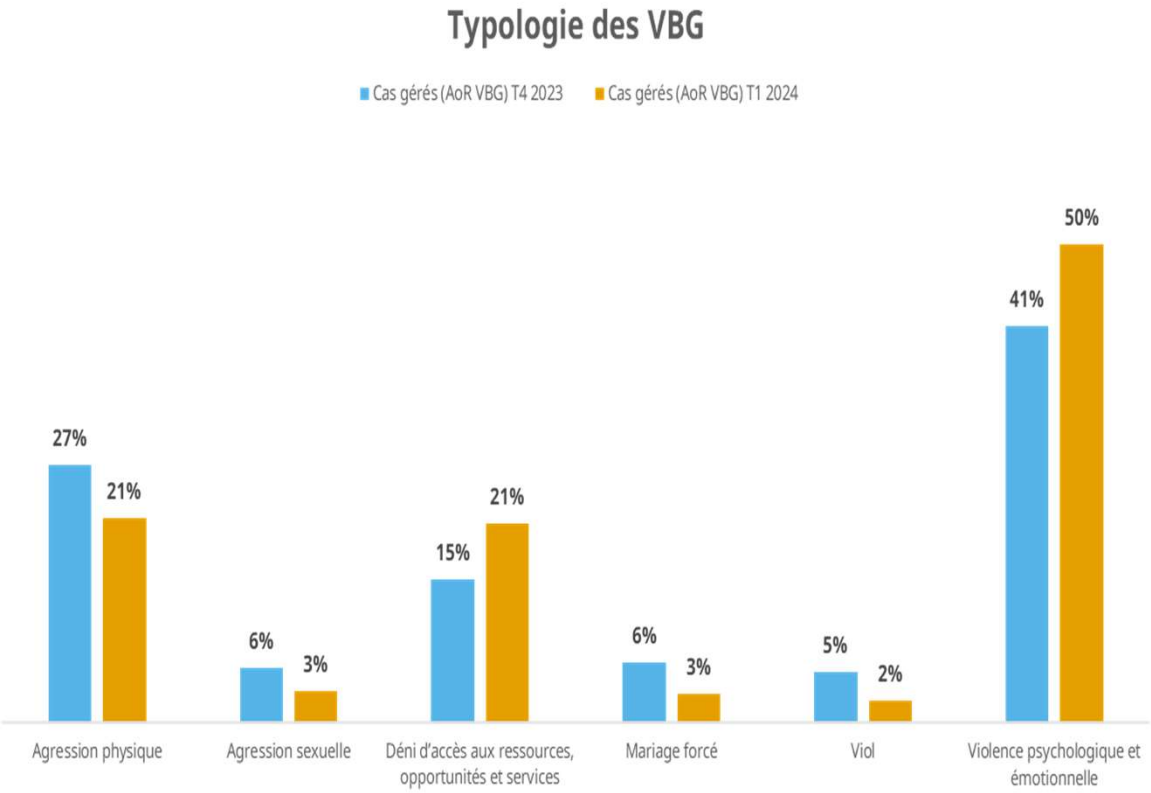

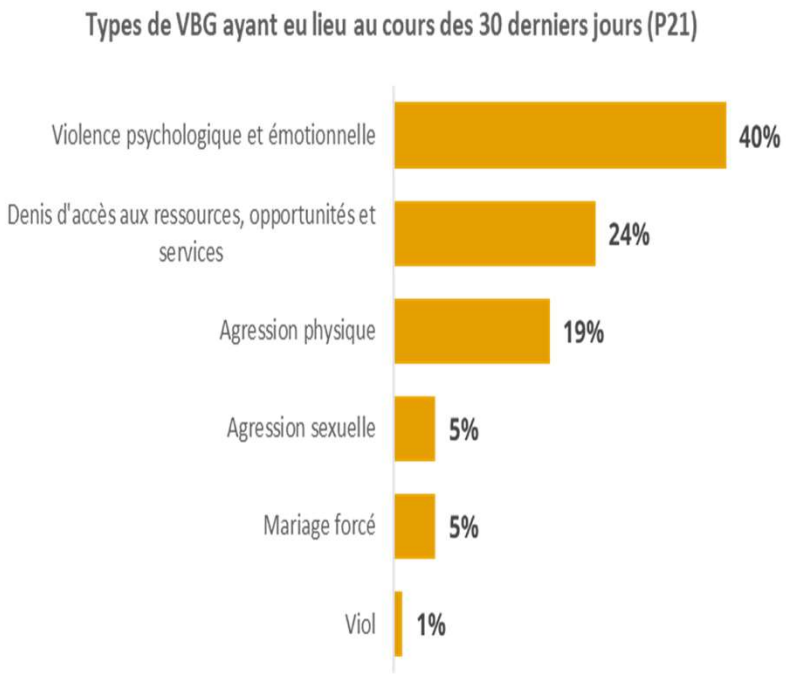

Protection de l’enfant

- Les principaux risques de protection pour les enfants incluent le travail des enfants, les négligences, les grossesses non désirées, la délinquance, les mariages d'enfants et la mendicité.
- Certains de ces risques sont en lien avec le manque d'accès à l'éducation, exposant les enfants à l'oisiveté, à la rue et à l'exploitation par le travail. Les enfants non scolarisés ou déscolarisés sont aussi exposés au mariage précoce. Mais certains ménages peuvent avoir recours au mariage précoce pour faire face aux difficultés pour satisfaire leurs besoins fondamentaux, en l'occurrence le manque de nourriture.
- L'insuffisance d'encadrement/de suivi des enfants par les parents et le travail dans les sites d'orpaillage pour subvenir aux besoins de la famille, en plus du contexte sécuritaire, contribuent à exacerber les risques de protection chez les enfants.

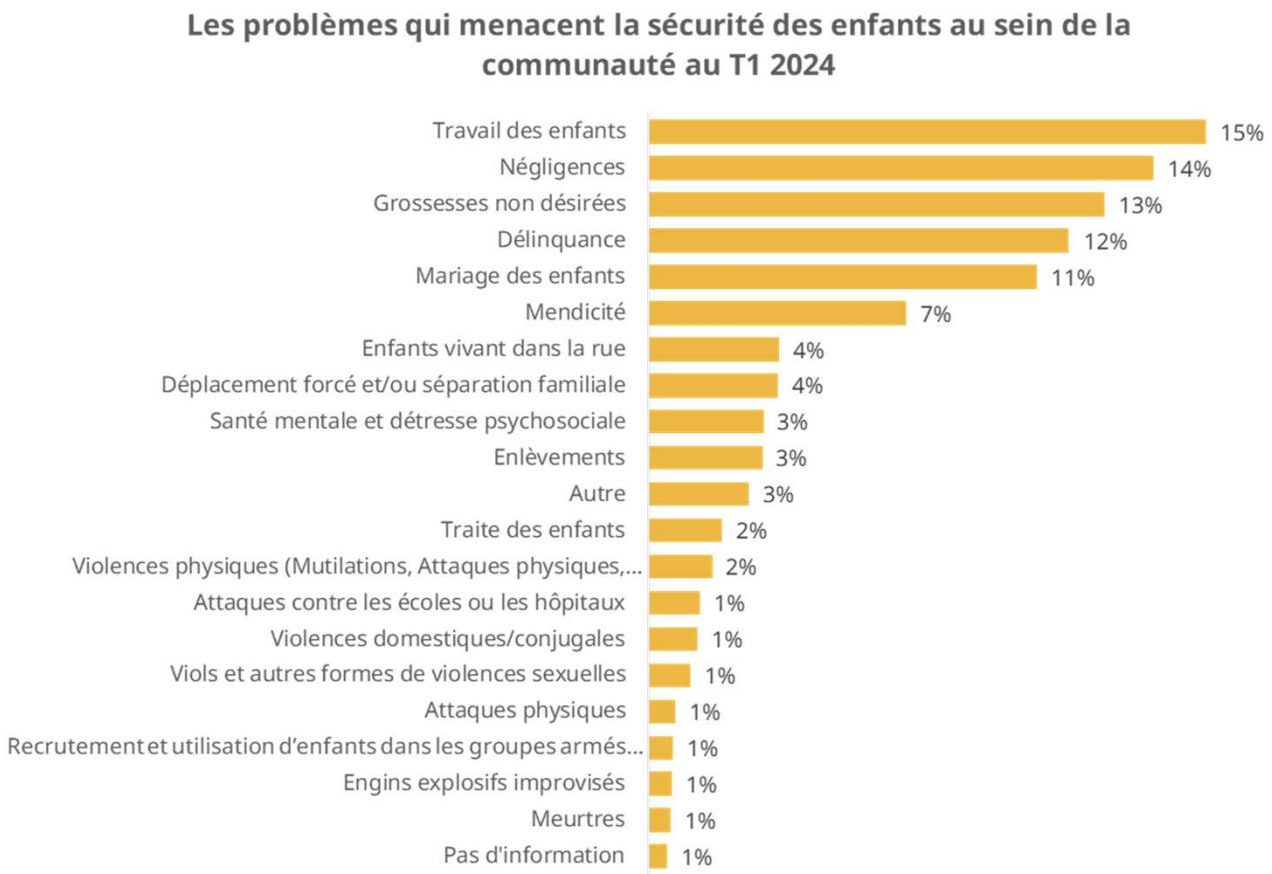

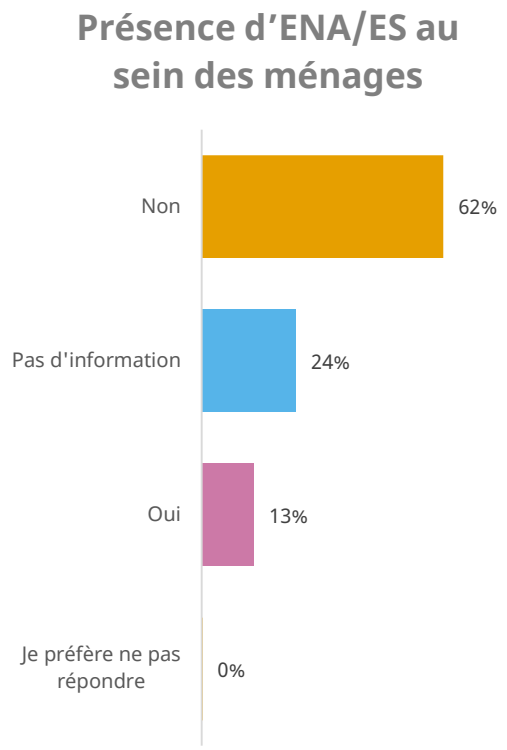

Protection de l’enfant

Indicateurs clés

• Appui psychosocial et santé mentale	81731
• Documentation civile	2750
• Enfants identifiés à risques ou victimes de la maltraitance physique et psychologique ou de pires formes de travail des enfants qui reçoivent des services de qualité en gestion des cas de protection de l’enfance	1055
• ENAES identifiés	229
• ENAES pris en charge	208
• ENAES Réunifiés	17
• EROST/EAFGA Réunifié	4

Lutte anti-mines et menace des engins explosifs improvisés

- 58 incidents ont été documentés au cours du T1 2024, contre 35 incidents au T4 de 2023 par l'AoR LAM, alors que P21 a documenté 38 incidents;
- Cette hausse pourrait être potentiellement liée à l'utilisation accrue des EEI par les groupes armés pour faire face à l'offensive des FDS. C'est également le moyen pour isoler et par conséquent pour mieux contrôler certaines localités;
- On constate une hausse du nombre de **victimes civiles** au T1 2024 qui est de **67 personnes** (soit **68%** du nombre total de victime) comparativement au T4 2023 où les victimes civiles (60) représentaient 61% du nombre total de victime, selon les données de l'AoR LAM
- Pour la même période, ACLED a recensé 44 incidents sécuritaires liés à des EEI, avec 60 décès rapportés.
- Au T1 2024, on enregistre 20 enfants victimes (blessés/tués) soit 20% des victimes civiles contre 11 enfants au T4 2023 soit 18%
- Les activités d'éducation aux risques des engins explosifs ont permis de toucher **6,998 personnes au T1 2024 contre 34 652** personnes au T4 2023 soit **une baisse de 20%.** Cela pourrait s'expliquer par le retard dans le démarrage de certains projets et par le gap de financement du secteur

Nombre total de morts et blessés ou mutilés par engins explosifs identifiés

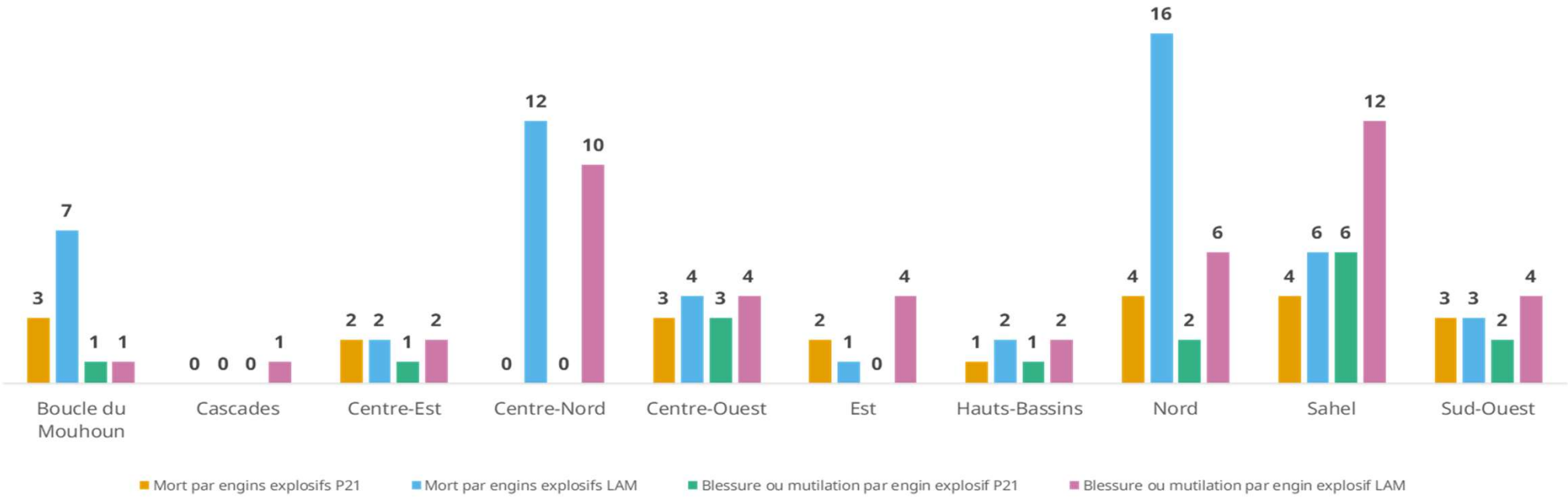

Logements, terres et biens (LTB)

- Les régions les plus affectées par les atteintes au droit à la propriété, selon les données collectées par P21, sont **la Boucle du Mouhoun (77%) et le Sahel (12%),** alors qu'au T4 2023 les régions qui ont rapporté le plus des cas d'atteintes étaient **l'Est** (30%), le **Centre-Nord** (16%), le **Sahel** (16%), la **Boucle du Mouhoun** (15%) et le **Nord** (11%).
- Les évictions forcées, les harcèlements/menaces des propriétaires et la construction d'abris précaires constituent les violations les plus documentées.
- L'AoR LTB a rapporté des évictions dans **les régions du Centre Nord, de l'Est, des Hauts Bassins et du Nord**. Ces évictions et menaces d'évictions sont causées principalement par l'incapacité des ménages à payer le loyer, la revendication des terres occupées par les PDI en raison de la non-sécurisation foncière des sites d'accueil temporaires. Avec la durée du déplacement, il est rapporté que les communautés hôtes craignent, de plus en plus, que les PDI viennent à revendiquer la propriété des terres que ces dernières occupent.
- La question de l'accès à la terre reste un défi dans les zones urbaines et péri-urbaines en raison du coût du foncier et de l'indisponibilité de la terre. Cela implique que plusieurs PDI sont installées dans des abris précaires qui ne respectent aucune norme, très souvent dans des zones dangereuses. Cette situation pourrait s'expliquer par la « pression urbaine » à la fois sur les ressources et sur l'accès à la terre, du fait des déplacements forcés de la population vers ces zones.

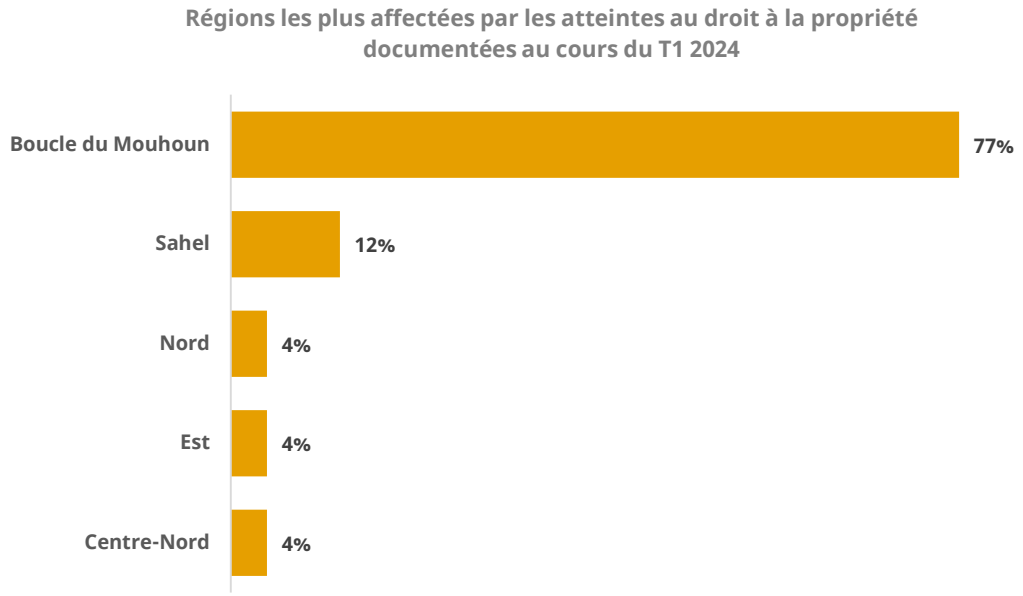

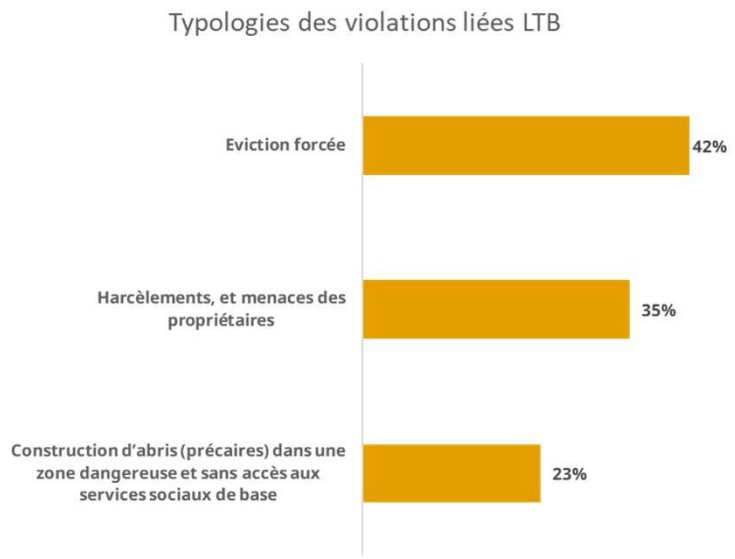

Monitoring des localités “sous-blocus”

- Sur les 41 localités considérées comme « sous-blocus » au premier trimestre 2024, le monitoring de protection n’a pu être réalisé que dans 11 localités, soit 27%. Les localités de Solhan, Titao et Arbinda ont été accessibles au cours du trimestre quoiqu'à distance, après une année où aucune information n’avait pu être collectée par P21 dans ces localités. En revanche, les collectes qui avaient été faites physiquement à Tongomayel et à distance à Sollé, n'ont pas été possibles au cours du T1 2024.
- Les autres localités (Barsalogho, Diguel, Mangodara, Nouna, Ouargaye, Sebba, Mansila et Tougan) sont restées accessibles par les moniteurs depuis le dernier trimestre 2023. Diguel, Nouna, Ouargaye ont été physiquement accessibles au T1 2024 comparativement au T4 2024, tandis que Barsalogho et Sebba n'étaient plus accessibles qu'à distance.

Collecte au T1 2024

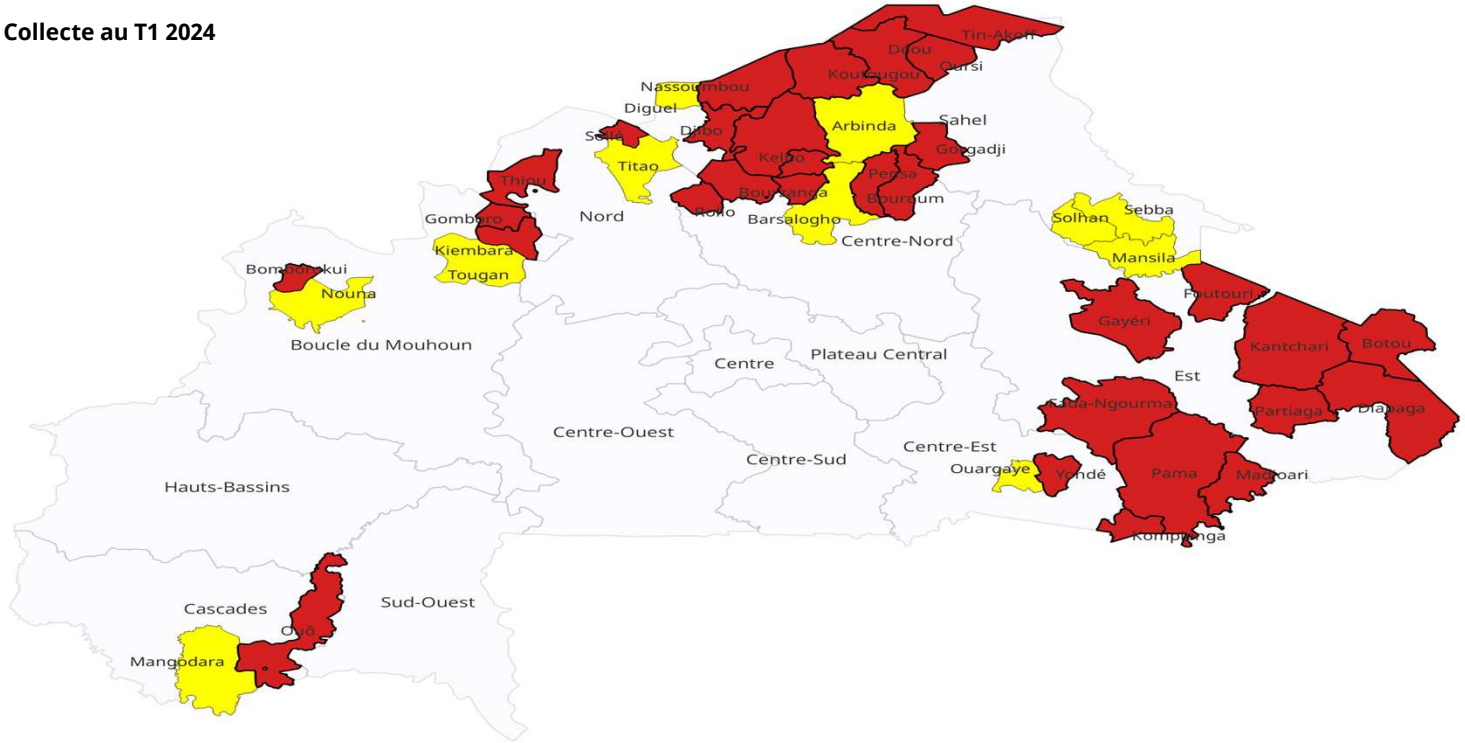

Recommandations

Sous-secteur	Recommandations - suggestions
VBG	Plaidoyer pour une continuité des activités des partenaires VBG – car on constate une baisse des capacités de réponse alors que les besoins en VBG augmentent
Protection de l'enfance	▪ Mobilisation substantielle des financements en faveur des enfants ▪ Intégration de la dimension protection des enfants et besoins des enfants par les autres clusters ▪ Implication accrue des parents et des communautés dans la protection des enfants
LTB	▪ Mobiliser les ressources financières pour aider les acteurs à adresser les questions liées aux évictions dans les zones urbaines et péri-urbaines ▪ Accompagner les populations hôtes qui ont mis à disposition leur terre pour l'installation des PDI à la sécurisation de leur patrimoine foncier en collaboration avec les autorités en charge de la gouvernance foncière ▪ Renforcer la sensibilisation des communautés hôtes, des leaders communautaires, des chefs coutumiers sur les droits LTB dans les régions de la Boucle de Mouhoun, Sahel, Centre Nord, Hauts Bassins
LAM	Plaidoyer pour plus de financement du secteur au regard de l'augmentation progressive de la menace explosive
Monitoring de Protection	▪ Session de travail P21-CPAoR pour s'accorder sur les problématiques de protection de l'enfant à prendre en compte pour les prochains GCAP, ▪ Planifier rencontre bilatérale pour développer un cadre d'analyse
Tous les acteurs	▪ Pendre en compte les vulnérabilités spécifiques dans la planification de leurs interventions en raison de l'ampleur des personnes à besoins spécifiques - personnes âgées dépendantes ou incapables de se prendre en charge (40%), les personnes handicapées (11%) et les femmes à risque/sans moyen de subsistance (9%)